

Membres	7
Présent(s)	3
Audio/visioconférence	1
Représenté(s)	1
Quorum	5

SÉANCE DU 19 JUILLET 2022

- Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Anne BOUCARD et Monsieur Antoine BREINING
- Présent en visio : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND
- Assistaient en outre : Monsieur Jean-Bernard DAMBIER (Directeur général), Madame Evelyne BRONNER (Directrice du Développement et de l'Investissement) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)
- Absents et excusés : Madame Françoise BENOIT (procuration à Monsieur Salah KOUSSA), Madame Suzanne BROLLY et Monsieur Bernard MATTER

Le Bureau,
Vu le rapport du Directeur général,
Délibère :

B/2022/028 : Constitution d'une servitude d'ancrage de dispositif d'éclairage public sur la façade de l'immeuble situé 35 rue de la Course à Strasbourg

Il est décidé :

1. D'autoriser au profit de la ville de Strasbourg, la constitution d'une servitude légale découlant des dispositions des articles L 171-4 à L 171-9 du Code de la voirie routière, concédant un droit d'ancrage et d'appui de l'installation d'un dispositif d'éclairage public sur la façade de l'immeuble situé 35 rue de la Course situé (parcelle cadastrée section 482, numéro 35 à Strasbourg)
2. D'autoriser la constitution de cette servitude tant que les équipements seront maintenus
3. D'approuver le consentement de cette servitude sans indemnité
4. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Jean-Bernard DAMBIER
Pour extrait conforme